



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 30 octobre 2014

Préavis N° 15/2014 concernant le projet
l'amélioration du chemin de Chamoyron,
tronçon supérieur, création d'un trottoir et
remplacement de conduites souterraines

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
27 octobre 2014 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 15/2014,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

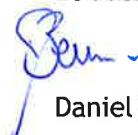
**a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 2 abstentions, les
conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux et à signer tous les documents nécessaires ;
- Autoriser la Municipalité à inscrire les servitudes publiques de passage à pied au registre foncier ;
- Adopter la proposition de réponse à l'observation ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 589'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur 30 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 octobre 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La secrétaire


Daniel Berner




Chantal Colagioia